



Paris, le 21 avril 2017

Procès contre la ville de Carcassonne, 2 ans de lutte pour une victoire judiciaire!

Suite au recours déposé conjointement le 15 janvier 2015 par l'association 11bouge et le Syndicat des Musiques Actuelles (SMA) contre la Ville de Carcassonne pour rupture abusive des conventions relatives au projet de la salle du Chapeau Rouge, le Tribunal Administratif de Montpellier a rendu son jugement le 9 février 2017. S'il ne suit pas toutes les conclusions présentées, il acte dans ses grandes lignes du caractère fondé de la démarche en condamnant la ville de Carcassonne à verser 89 500€ plus des intérêts à l'association 11bouge.

L'Association et le SMA gagnent donc sur le principal élément de fond à savoir que le motif de la rupture de la convention d'objectifs était illégal. La faute de la commune est clairement reconnue, tout comme le préjudice moral envers les membres de l'association, qui ont subi un dénigrement systématique de leur travail exemplaire réalisé pendant 5 ans et reconnu par toute la profession.

Si l'association 11bouge et le SMA ne peuvent que se féliciter de cette décision qui aura valeur d'exemple pour les acteurs de la filière, ils n'oublient pas le véritable gâchis autour de l'arrêt brutal de ce projet territorial exemplaire - rompu unilatéralement par la nouvelle municipalité de Carcassonne : suppression de 6 emplois, dont 4 licenciements économiques, arrêt du processus de labellisation SMAC par le Ministère de la Culture, mise en redressement judiciaire, arrêt des conventions de partenariat,...

Ceci dit, la reconnaissance de ce préjudice est en soi une victoire de la mobilisation des bénévoles, des salariés et des multiples soutiens affichés, dont de nombreux acteurs du secteur que l'association et le SMA tiennent à remercier. Au-delà du conflit autour de la salle du Chapeau Rouge et de son impact désastreux pour les salariés de la structure, c'était bien évidemment les enjeux territoriaux du projet culturel et artistique ainsi remis en cause auprès des populations et artistes concernés qui bénéficient de cette légitimation.

Aujourd'hui, l'association 11bouge a redéployé sa dynamique territoriale sur l'agglomération de Carcassonne, en fédérant une quinzaine de lieux (théâtres, centres sociaux, médiathèques, conservatoire,...), autour d'un projet fédérateur dans lequel les musiques actuelles sont toujours au service de l'éducation populaire. Forte de cette nouvelle impulsion, la dynamique de reconstruction du collectif va permettre de poursuivre le travail en direction des publics et clore ce volet judiciaire qui aurait pu être évité. En effet, si la voie de la conciliation n'a pu prévaloir, nous prenons acte de la décision de justice et ne ferons pas appel de celle-ci.

## Rappel des faits

Depuis 2010, l'association 11bouge disposait de la salle de concerts le Chapeau Rouge à Carcassonne, par le biais d'une convention de mise à disposition du lieu par la ville, mais aussi par une convention d'objectifs et de moyens qui la liait à la ville de Carcassonne, au département de l'Aude et à la région Languedoc-Roussillon.

Au-delà des missions classiques de diffusion avec 40 spectacles par an, d'accompagnement des artistes à travers de nombreuses résidences de création et de mise en place d'actions culturelles tournées vers les musiques actuelles, c'est un véritable projet de territoire que l'association a développé en 4 ans grâce à une programmation exigeante et une approche transversale associant culture, social et éducation. Ce projet d'intérêt général labellisé « Jeunesse et Éducation Populaire » construit patiemment au fil des années pour fédérer jusqu'à 11 000 personnes par an et reposant sur un réseau d'acteurs présents sur tout le territoire, répondait à un réel besoin des populations.

Ce travail remarquable et innovant autour du Chapeau Rouge, seule salle de concerts structurante du département de l'Aude, était ainsi en passe **d'être labellisé SMAC** – scène de musiques actuelles – label d'État dédié aux musiques actuelles, suite à une inspection du Ministère de la culture et de la communication réalisée en février 2014.

Or, le Maire Gérard Larrat, nouvellement élu en mars 2014, a décidé de rompre les conventions d'objectifs et de mise à disposition.

La brutalité de ces décisions a remis en cause l'existence même de l'association 11bouge, alors contrainte de quitter la salle du Chapeau Rouge, sous contrôle d'un huissier, et donc d'annuler en quasi-totalité son programme d'activités pour la saison 2014/2015. Elle avait dû également supprimer 6 emplois, dont 4 licenciements économiques, passant ainsi de 7 à 1 salariés.

Plusieurs notes et un recours gracieux ont été adressés à la ville afin de sensibiliser les élus aux enjeux de ce projet. Mais malgré les très nombreuses sollicitations, le maire n'a jamais donné suite aux demandes de rencontre avec les responsables de l'association, ni engager le moindre échange sur le dossier.

Ceci avait conduit l'association 11bouge et le SMA à engager une procédure judiciaire pour obtenir réparation sur le fond comme sur la forme.

Forte du soutien de nombreux artistes qui ont pris publiquement la défense de l'association – parmi lesquels Olivia Ruiz, Julien Doré, Les Têtes Raides, Lofofora, Zoufris Maracas, HK et les Saltimbanks,... – l'association a organisé de nombreux concerts de soutien et a réuni plus de 5 000 signatures de citoyens mobilisés. Gardant l'écoute de l'ensemble de ses partenaires (Communauté d'Agglomération, Conseil Départemental de l'Aude, Conseil Régional d'Occitanie et État), un accompagnement réalisé par Sébastien Cornu, en lien avec la Fédélima, a permis d'accompagner la refondation du projet associatif et la relance des activités de l'association, aujourd'hui étendues sur l'agglomération de Carcassonne, autour d'une dynamique fédérant les acteurs du territoire et d'un soutien fort de la population locale.

## Contacts presse :